

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à dix neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTIAILH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers en exercice: 14

Nombre de présents: 12

* Date de convocation du Conseil Municipal: le 11 décembre 2015

PRESENTS: DARTIAILH Jean-Louis, CALETTI Jean-Pierre, DORNON Josiane, DE LA ROSA Stéphanie, CONSTANTINI Nathalie, SERPETTE Angélique, MALLET Jacqueline, CASTETS Séverine, RUIZ Julien, DODE Evelyne, CHARPENTIER Lionel, RE Cédric

ABSENTS EXCUSES : BRETAUDEAU Jean-Yves, BOUCLY Lucienne,

ABSENTS : Mr HUERTAS Vincent

SECRETAIRE : Mme DODE Evelyne

Procuration : 2

ORDRE DU JOUR

- **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**
- **AVIS RELATIF AU PROJET DE SDCI-PROJET DE FUSION DE SYNDICATS**
- **DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET, D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET, D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET ET D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE À TEMPS COMPLET**
- **DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR (EAU)**
- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

La séance est ouverte à 19 heures 40.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire propose au Conseil :

D'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- ✓ Délibération modificative
- ✓ Avenant aux travaux de la route devant l'école
- ✓ Validation CAE

Vote :

Contre : 4 : Lucienne Boucly (proc) ; Séverine Castets ; Lionel Charpentier ; Angélique Serpette

Abstention : 1 : Stéphanie de la Rosa

Pour : 9 : Adoptée à la majorité

Et :

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la présence à l'ordre du jour d'un point touchant au personnel communal.

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide :

Contre : 3 (Charpentier Lionel, Serpette Angélique, Boucly Lucienne(proc))

Abstention : 2 (Castets Séverine, De La Rosa Stéphanie)

Pour : Constantini Nathalie, Bretaudeau Jean-Yves (proc), Ruiz Julien, Mallet Jacqueline, Dode Evelyne, Dornon Josiane, Ré Cédric, Caletti Jean-Pierre, Dartiailh Jean-Louis

Le Conseil Municipal approuve à la majorité absolue.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Vote :

Contre : 2 : Lucienne Boucly (proc), Lionel Charpentier ;

Pour : 11+1 proc : Adoptée à la majorité

AVIS RELATIF AU PROJET DE SDCI-PROJET DE FUSION DE SYNDICATS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) promulguée le 7 août 2015, fixe des objectifs de rationalisation des périmètres des syndicats intercommunaux.

Dans le cadre le Préfet de la Gironde a élaboré son projet de schéma départemental de coopération intercommunal.

Concernant notre territoire, ce projet de schéma prévoit la fusion au 1^{er} janvier 2017 de l'USSGETOM et du SICTOM du Langonnais.

Notre conseil municipal doit se prononcer aujourd'hui sur ce projet de regroupement.

Au vu des positions des collectivités concernées, la Commission Départementale de Coopération Intercommunal (CDCI) se réunira au cours du 1^{er} trimestre 2016 avec la possibilité d'amender le projet de schéma à la majorité des 2/3. Le schéma définitif sera arrêté par le Préfet au plus tard le 31 mars 2016.

Le projet de Fusion de l'USSGETOM et du SICTOM du Langonnais appelle les observations suivantes :

- question de principe : le faite que l'on impose autoritairement aux communes cette loi.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

SE PRONONCE CONTRE le projet de fusion de l'USSGETOM et du SICTOM du Langonnais

Contre : Ruiz Julien, Dornon Josiane, Constantini Nathalie, Bretaudeau Jean-Yves (proc), Dode Evelyne, Serpette Angélique, Castets Séverine, De La Rosa Stéphanie, Charpentier Lionel, Boucly Lucienne(proc)

Abstention : Mallet Jacqueline

Pour : Ré Cédric, Caletti Jean-Pierre, Dartiailh Jean-Louis

DÉLIBERATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET, D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET ET UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE À TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 (*modifié*) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 (*modifié*) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune :

- d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

- ledit poste est créé à compter du **18 décembre 2015** ;

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Contre : Charpentier Lionel, Serpette Angélique, Boucly Lucienne(proc)

Abstention : Castets Séverine, De La Rosa Stéphanie, Ré Cédric

Pour : Constantini Nathalie, Bretaudeau Jean-Yves (proc), Ruiz Julien, Mallet Jacqueline, Dode Evelyne, Dornon Josiane, Caletti Jean-Pierre, Dartiailh Jean-Louis

VALIDATION DE LA PROGRAMMATION DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DES ECOLES

Vu la demande du Conseil Municipal sollicitation l'inscription de la commune dans le dispositif de Convention d'Aménagement des Ecoles,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 1^{er} Juin 2015 se prononçant en faveur de la candidature de la commune,

Vu le coût prévisionnel des travaux estimés à 1 228 134 € HT

Vu le montant des dépenses éligibles qui s'élève à 408 100 € HT

Vu le montant attendu de la subvention de 205 308 € HT

Considérant qu'il y a lieu de concrétiser la mise en œuvre de ces études par la signature de la Convention d'Aménagement des Ecoles avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde afin d'approuver la programmation telle que détaillée dans le document annexé à la présente délibération et de solliciter les subventions correspondantes

Les explications de Monsieur le Maire entendues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le maire à signer une nouvelle Convention d'Aménagement des Ecoles avec le Conseil Départemental de la Gironde
- Approuve le tableau de programmation tel qu'annexé à la présente délibération
- Sollicite les subventions qui en découlent.

Contre : Serpette Angélique

Abstention : De La Rosa Stéphanie, Charpentier Lionel, Boucly Lucienne(proc)

Pour : Castets Séverine, Constantini Nathalie, Bretaudeau Jean-Yves (proc), Ruiz Julien, Mallet Jacqueline, Dode Evelyne, Dornon Josiane, Ré Cédric, Caletti Jean-Pierre, Dartiailh Jean-Louis

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT ET SECURISATION DES TROTTOIRS AUX ABORDS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Entreprise ATLANTIC ROUTE nous a informé que la Route Départementale n'a pas de structure suffisante sur une partie de la chaussée, ainsi afin d'éviter tout désordre après réalisation de la bande de roulement, il est nécessaire de renforcer la couche de base en réalisant les travaux supplémentaires suivant :

- Fourniture et mise en œuvre de grave bitume

Le montant des « travaux aménagement et sécurisation des trottoirs aux abords de l'Ecole depuis le carrefour à feux » est évalué par l'Entreprise ATLANTIC ROUTE (33) comme suit :

- un montant initial T.T.C de 133 452 € soit 111 210.00 € H.T
- un avenant T.T.C. de 7 200 € soit 6 000 € H.T.

portant le marché à 140 652 € T.T.C soit 117 210 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis.

La dépense sera prélevée à l'article 2151 sur l'opération 17 de la section d'investissement du Budget Communal.

Contre : Serpette Angélique

Abstention : Charpentier Lionel, Boucly Lucienne(proc), Castets Séverine, De La Rosa Stéphanie

Pour : Constantini Nathalie, Bretaudeau Jean-Yves (proc), Ruiz Julien, Mallet Jacqueline, Dode Evelyne, Dornon Josiane, Ré Cédric, Caletti Jean-Pierre, Dartiailh Jean-Louis

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR (EAU)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'admission en non-valeur est proposée par la Perception de Belin Beliet concernant une créance irrécouvrable d'un montant de 270.19 € (années 2013 à 2014 OTD infructueux).

Cette somme sera prélevée au compte 6541 « créances irrécouvrables » du budget de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer la dite créance.

POUR :Constantini Nathalie, Bretaudeau Jean-Yves (proc), Ruiz Julien, Mallet Jacqueline, Dode Evelyne, Dornon Josiane, Ré Cédric, Caletti Jean-Pierre, Dartiailh Jean-Louis

ABSTENTION : Charpentier Lionel, Boucly Lucienne (proc)

CONTRE : Castets Séverine, De La Rosa Stéphanie, Serpette Angélique

DELIBERATION MODIFICATIVE (COMMUNE)

Les crédits votés au budget primitif 2015, au chapitre 12 Charges de personnel sont insuffisants pour faire face au paiement des charges du mois de décembre 2015.

Le budget de ce chapitre doit être augmenté de 24.200 euros.

Vote :

Contre : 5 : Lucienne Boucly (proc) ; Séverine Castets ; Lionel Charpentier ; Stéphanie de la Rosa ; Angélique Serpette

Abstentions : 1 : Cédric Ré

Pour : 8 : Adoptée à la majorité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La Commune a perdu le procès qui l'opposait à Monsieur KIEHL. Elle est condamnée au versement de 600 euros.
- Séverine Castets indique qu'elle a été saisie d'une plainte à propos des gravats évacués du chantier de réfection des trottoirs. Le Maire indique qu'il s'agit de remblayer une zone marécageuse située derrière le lotissement des Gravasses. Les tas de terre actuellement entreposés seront étalés par dessus le remblai très prochainement.
- Ecole : les entreprises retenues ont été notifiées. Cédric Ré regrette de ne pas avoir reçu de compte rendu de la réunion qui a décidé de l'attribution des marchés.
- City Stade : des demandes de subvention vont être adressées aux organismes compétents. Le Conseil Municipal des Jeunes – en charge de ce projet – le mène sous la houlette de Membres du Conseil Municipal. La décision finale reviendra au Conseil Municipal.
- Aménagement du stade : une étude de faisabilité a été réalisée. Ses conclusions sont favorables à l'installation de commerces et notamment d'une station service. Le Maire organise une réunion des commerçants mi janvier. Une enseigne de la grande distribution est intéressée par une implantation sur ce site.

Séance levée à 20 h 50